

Note du lundi 22/11/2021 de Frédéric Toulzat, commissaire enquêteur :

Lors de la permanence du samedi 20/11/2021 de 9h00 à 11h00, j'ai reçu avec Mme Lainé, maire de Bourg-de-Visa, une délégation de 9 personnes, voisines du site du STECAL projeté à Cérissac.

Cette note présente certains des éléments évoqués lors de la réunion qui s'est improvisée durant la permanence, pour la plupart en opposition au projet :

- Défaut de publicité pour la phase de concertation : les personnes présentes n'ont simplement pas été informés de la concertation et n'ont été avertis du projet que par l'affichage réglementaire à l'entrée du chemin des Baladas-Picard. Bien que voisins du site du STECAL (lieux-dits Berny, Bouyssou, Cérissac), ils n'ont été consultés ni par la mairie, ni par le porteur du projet.
- Manque général d'information sur le projet lui-même : caractéristiques des panneaux photo-voltaïques, de l'éolienne, traitement des eaux usées.
- Incohérences diverses : le site est censé être préservé mais il est prévu de creuser jusqu'à 1m20 de profondeur, quid du va-et-vient des véhicules et des piétons ? Comment la route de Cérissac, étroite, va-t-elle être sécurisée et aménagée ?
- Le chemin des Baladas-Picard est d'après le dossier destiné à servir de voie d'accès mais il est trop étroit et instable pour cela (croisement véhicules, accès services de secours). Mme le maire précise que l'accès se ferait par une voie privée parallèle au chemin. Mais le dossier n'a pas été mis à jour avec cela, et la question de la maîtrise foncière pour cet accès n'est donc pas abordée.
- Quel impact sur les valeurs des biens immobiliers, suite aux nuisances (bruit, circulation) apportées par l'activité événementielle générée par le STECAL ? Certaines des personnes présentes gèrent des gîtes d'hébergement proches du site. Selon elles, loin d'être susceptible de dynamiser leur activité, le projet va au contraire leur nuire.
- Les personnes reçues affirment que les termes d'éco-projet, éco-tourisme sont usurpés : elles les accordent pour la partie fermage, perma-culture, mais les rejettent avec insistance pour la partie événementielle (celle qui constitue l'objet principal de l'enquête publique).
- Selon les participants, les émissions sonores vont non seulement perturber la faune sauvage, mais aussi être au-delà des seuils réglementaires, particulièrement pour les habitations les plus proches du site, à moins de 400 mètres de celui-ci.

Un courrier signé par 5 personnes (famille Argirakis) a été déposé au registre d'enquête publique en cours de réunion. Plusieurs participants ont annoncé qu'ils déposeraient d'autres observations écrites d'ici la fin de l'enquête publique. A l'issue de la permanence, à leur invitation et accompagné de Mme le maire, je suis allé retrouver certains des participants à la réunion à Berny (gîte), Bouyssou (gîte et chambres d'hôtes) et Cérissac. A sa demande, Mme le maire et moi-même avons rencontré à son domicile de Cérissac, M Robert Argirakis, qui n'avait pas pu se déplacer en personne à la permanence.